Belgique : condamné pour violences familiales, un couple remigre ses enfants en Turquie pour contrecarrer une décision de Justice

16/02/2021 à 10h50



Un couple a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Verviers. Il est reproché aux parents d'avoir emmené leurs quatre enfants en Turquie pour les soustraire à un placement ordonné par le tribunal de la famille puis la cour d'appel.

Le 20 juin dernier, la cour d'appel rendait un arrêt ordonnant le placement des quatre enfants, issus d'une famille habitant à Verviers. L'aîné des quatre enfants est un garçon né en 2009. Il a trois sœurs dont la dernière est née le 13 février 2020. Alors qu'il y avait de nouvelles suspicions de violence, la police s'est rendue sur place puis les services sociaux ont été informés car « outre les suspicions de violence, le logement ne comptait qu'une seule chambre pour six personnes et qu'il y avait une problématique d'insalubrité », explique la procureur du Roi qui ajoute que, dans ce cadre, le tribunal de la famille a ordonné l'éloignement des enfants. Une décision contre laquelle le père a fait appel.

Le 20 juin, la cour d'appel a confirmé le placement des trois

plus grand et ordonné un accompagnement en famille pour la petite dernière. Quelques jours plus tard, la famille s'est envolée vers la Turquie et le couple n'a plus donné de nouvelle jusqu'à son interpellation en Bulgarie, le 27 décembre.

Le ministère public est d'avis que les parents ont emmené leurs enfants en Turquie pour éviter leur placement. Il a dès lors réclamé des peines de 3 ans de prison pour le père et de 18 mois pour la mère.

Une thèse qui n'est pas soutenue par la défense, qui explique que la famille n'avait pas l'intention de nuire aux enfants en s'envolant vers la Turquie. Lors de l'audience, le couple a expliqué que la mère de la prévenue était souffrante et qu'elle souhaitait voir, une dernière fois, ses petits-enfants. Les avocats de la défense ont souligné la volonté des prévenus de s'installer durablement en Belgique avec leurs enfants, dont les plus grands sont toujours en Turquie et dont ils espèrent un rapatriement rapide vers la Belgique.

Jugement le 23 février.

Sudinfo.be